



Département de l'AIN  
Arrondissement de BELLEY  
Canton de LAGNIEU  
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE  
de conseillers en exercice : 15  
de présents : 13  
de votants : 15

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 14 octobre 2022**

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procurations : Jean-Louis GREAU à Daniel DALLERY  
Marie-Odile ROUSSELET à Jacques ROLLAND

Secrétaire : Karine MARTIN

Date de la convocation : 7 octobre 2022

**Délibération N°103 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT**

**REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

N° délibération	N° décision	Objet	Recette	Dépense HT	Sans impact financier
103	72-2022	ROUX – Cuisine – 618 rue CF		2 766.36 €	
103	73-2022	CMD - Réparation benne DIB-Déchèterie		3 725.00 €	
103	74-2022	MOISSONNIER - Sono et bluetooth Centre aquatique		3 725.00 €	
103	75-2022	CDG – Convention adhésion service médecine		80 € / agent	
103	76-2022	Les Indispensables – Mobilier extension vestiaire centre aquatique		4 500 €	
103	77-2022	TORNARE – Rénovation 505 rue CF Pour rappel : 1 <sup>er</sup> devis 15 522.78 €		20 893.09 €	
103	78-2022	Association Patrimoine Culture et Traditions –Don pour le musée tracteur immatriculé 503CE01			X
103	79-2022	TSP – Panneau vestiaires stade + plaques de portes		1 362.00 €	
103	80-2022	CMD – Barrière tournante accès chapelle		1 980.00 €	
103	81-2022	OCADE – Convention DEEE			
103	82-2022	COSMOS – Division Roche – lots à bâtir		3 582.15 €	

**REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

N° délibération	N° décision	Objet	Recette	Dépense HT	Sans impact financier
103	83-2022	1 <sup>er</sup> marché subséquent - Fourniture d'électricité – 1 <sup>er</sup> nov. 2022 au 31 oct. 2024			
103	84-2022	LAB – Convention 2022-2023		3 500.00€/an	

**Délibération N°104 : Construction vestiaires personnel et réaménagement vestiaires du public au centre aquatique - Marché de travaux – Avenant 1 lot 1 – Avenant 2 lots 5 et 7**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Arrivée à 20h17 de Sylvain BOUVIER

**Délibération N°105 : Extension et réaménagement des vestiaires du stade - Marché de travaux – Avenant 2 lot 6**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération N°106 : Agrandissement du hall-bar accueil CIR - Marché de travaux - Lot 4B – Menuiseries extérieures aluminium**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise ACCORD ALU pour un montant de 20 585,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération N°107 : Aménagement du carrefour entre la RD 20 et la rue Claires Fontaines - Convention avec le Département**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée. La part de la commune est fixée à 59 796.60 € HT, soit 71 755.92 € TTC.

**Délibération N°108 : Loyer – Micro crèche**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel à 1 250,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération N°109 : Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de VEOLIA de 732.95 € pour arrêt de compte émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal.

**Délibération N°110 : Mise en place du prix de vente des places pour le spectacle « Les Clowns en délire » organisé le 3 décembre 2022 au Centre International de Rencontres**

Retirée de l'ordre du jour

**Délibération N°111 : Enquête Publique du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 1<sup>er</sup> octobre 2022 inclus – Demande d'autorisation présentée par la société SPEICHIM PROCESSING relative au projet de développement d'activités de valorisation matières du site à Saint-Vulbas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

**Délibération N°112 : Enquête Publique du 31 août 2022 au 14 octobre 2022 inclus – Demande d'autorisation environnementale présentée par la SA ORAPI en vue d'exploiter une unité de fabrication et de conditionnement des produits de la gamme maintenance, détergence et des produits d'hygiène et savons à Saint-Vulbas - Demande d'institution de servitudes d'utilité publique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

**Délibération N°113 : Enquête Publique du 20 septembre 2022 au 22 octobre 2022 inclus – Projet de modification n°1 du SCoT BUCOPA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

**Délibération N°114 : Offre de santé et dépendance entourage**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des propositions et accepte l'offre de l'entreprise AXA qui n'a aucune incidence financière sur le budget communal

**Pour information :**

- Les travaux de voirie rue Claires Fontaines débutent ce lundi 17 octobre.
- Présentation du projet visuel du complexe sportif.
- Présentation des permis et déclarations préalables validés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi que les autorisations d'occupation du sol en cours d'instruction.
- Gisèle Plaza fait part d'une demande d'un habitant de Marcilleux pour mise en place d'un support à vélos à l'arrêt de bus.

**La séance est levée à 21h30.**

**Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 18 novembre 2022.**

**Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le secrétaire de séance

Karine MARTIN

Le Maire,

Marcel JACQUIN